

QUESTIONS RELATIVES A L'ASSURANCE COLLECTIVE EN PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

(montants en milliers de CHF)

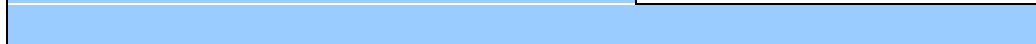
Numéro de registre:



Nom de l'institution d'assurance:



Personne de contact (avec e-mail):



INDICATIONS SUR LE COMPTE GLOBAL (ensemble des affaires de l'institution d'assurance)

Indications financières générales	a	b	c	d	e
	pour 2000 resp. au 31.12.2000	pour 2001 resp. au 31.12.2001	pour 2002 resp. au 31.12.2002	pour 2003 resp. au 31.12.2003	pour 2004 resp. au 31.12.2004
1 Produits des placements de capitaux ⁽¹⁾					
2 Bénéfices moins pertes sur les ventes de placements de capitaux					
3 Réévaluations moins amortissements sur placements de capitaux					
4 Charges pour les placements de capitaux					
5 Coûts de gestion et de commercialisation					
6 Provisions techniques ⁽²⁾					
7 Etat des placements de capitaux à la valeur comptable					
8 Etat des placements de capitaux à la valeur du marché					
9 SVP contrôlez le résultat sur placements calculé sur la base des valeurs du marché saisies ⁽³⁾		0	0	0	0

⁽¹⁾ SANS comptabilis. des bénéfices et des pertes, soit réalisés (al. 2), soit comptables (al. 3)

⁽²⁾ Pour l'ens. des aff., étr. inclus, prov. math. + renforçem.
+ prov. compl. + prov. pour particip. aux exc. fut.

⁽³⁾ Formule: pos. 1 + pos. 2 + pos. 3 + ((pos. 8 - pos. 7) , ex. rapp. - (pos. 8 - pos. 7) , ex. préc.)

INDICATIONS SUR L'ASSURANCE COLLECTIVE EN PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

Provisions	a	b	c	d	e	f
	au 31.12.2000	au 31.12.2001	au 31.12.2002	au 31.12.2003	au 31.12.2004	Fondations coll.
10 Avoirs de vieillesse + autr. prov. math. couvr. les droits des assurés actifs						
11 - dont avoirs de vieillesse minimaux selon compte témoin LPP						
12 Provisions mathématiques pour rentes de vieillesse garanties en cours						
13 Provisions mathématiques pour rentes d'invalidité et de survivants en cours						
14 Fonds de renchérissement						(Indiquer svp dans cette colonne la part des fondations collectives.)
15 Provision pour participation future aux excédents						
16 - dont part pour équilibrer la fluctuation						
17 Provision pour la partie non financée des rentes de vieillesse garanties ⁽⁴⁾						
18 Provisions techn. supplémentaires (y inclus prov. pour fluctuation) ⁽⁵⁾						

⁽⁴⁾ Y compris la partie non financée des rentes de vieillesse en cours et différées garanties par le taux de conversion LPP et fondées sur les bases tarifaires appliquées

⁽⁵⁾ Prière de les indiquer en détail sous pos. 106, ventilées selon leur destination

	a	b	c	d	e	f
Sélection de postes du compte de résultat technique (brut)	2000	2001	2002	2003	2004	Fond. coll. 2004
Produits						
19 - Primes acquises						
20 - Rendements attribués de capitaux						
21 - Autres produits						
Charges						
22 - Prestations d'assurance						
23 - Augmentation des provisions techniques						
24 - Charges d'exploitation y compris les frais de gestion des placements						
25 - Autres charges						
26 Résultat techn. avant particip. aux excéd. = 19 + 20 + 21 - 22 - 23 - 24 - 25	0	0	0	0	0	
Charges d'excédents						
27 - Attribution d'excédents						
28 - Augmentation de la prov. pour participation future aux excédents						
29 Résultat technique après participation aux excédents = 26 - 27 - 28	0	0	0	0	0	
30 SVP contrôlez l'augmentation des provisions techniques sous pos. 23		0	0	0	0	
31 SVP contrôlez l'augmentation de la prov. pour particip. future aux excédents sous pos. 28		0	0	0	0	

(Indiquer svp dans cette colonne la part des fondations collectives.)

Formule pos.30: [(pos. 10+12+13+14+17+18), ex.rapp.-ex.préc.] - pos.23

Formule pos.31: [pos.15, ex.rapp.-ex.préc.] - pos.28

**Analyse des excédents (calcul de marge):
Processus d'épargne, de risque et de frais**

	a	b	c	d	e
Processus d'épargne	2000	2001	2002	2003	2004
32 Primes d'épargne					
33 - Rendements attribués de capitaux ⁽⁶⁾					
34 Prestations d'assurance					
35 Augmentation des provisions techniques					
36 - dont attribution d'intérêts techniques ⁽⁷⁾					
37 Résultat technique avant participation aux excédents = 32 + 33 - 34 - 35	0	0	0	0	0
38 Charges d'excédents provenant du processus d'épargne ⁽⁸⁾					
39 Résultat technique après participation aux excédents = 37 - 38	0	0	0	0	0

40 ⁽⁶⁾ Prière d'indiquer le taux d'intérêt appliqué (à vérifier en cas de fond rouge)

41 ⁽⁷⁾ Prière d'indiquer le taux d'intérêt technique moyen

42 ⁽⁸⁾ P. d'indiquer le taux d'int. techn. moyen déterminant les excédents

	a	b	c	d	e
Processus de risque	2000	2001	2002	2003	2004
43 Primes de risque					
44 Prestations d'assurance					
45 Augmentation des provisions techniques					
46 Résultat technique avant participation aux excédents = 43 - 44 - 45	0	0	0	0	0
47 Charges d'excédents provenant du processus de risque					
48 Résultat technique après participation aux excédents = 46 - 47	0	0	0	0	0

	a	b	c	d	e
Processus de frais	2000	2001	2002	2003	2004
49 Primes pour frais					
50 Augmentation des provisions techniques					
51 Charges d'exploitation y compris les frais de gestion des placements ⁽⁹⁾					
52 Résultat technique avant participation aux excédents = 49 - 50 - 51	0	0	0	0	0
53 Charges d'excédents provenant du processus de frais					
54 Résultat technique après participation aux excédents = 52 - 53	0	0	0	0	0
55 ⁽⁹⁾ Dont: Frais de gestion des placements					

	a	b	c	d	e
Indications particulières pour les rentes en cours	2000	2001	2002	2003	2004
56 rentes de vieillesse garanties en cours					
57 - dont celles financées par capitalisation					
58 - dont celles financées à charge du compte de résultat en cours					
59 rentes de vieillesse en cours liées à des excédents					
60 - dont celles financées par capitalisation					
61 - dont celles financées à charge du compte de résultat en cours					
62 Rentes d'invalidité et de survivants en cours					
63 Gain ou perte sur les risques liés aux rentes de vieillesse ⁽¹⁰⁾					

⁽¹⁰⁾ Versements de rentes attendus selon les bases techniques moins versements de rentes effectifs

Indications conc. la structure des effectifs (auparavant)	a	b	c	d	e	f
	au 31.12.2000	au 31.12.2001	au 31.12.2002	au 31.12.2003	au 31.12.2004	dont Fondat. coll.
64 Nombre de contrats collectifs, sans PLP = 69, col. a pour l'ex. 2004					0	
65 Nombre de personnes assurées, sans PLP = 69, col. b pour l'ex. 2004					0	

Indic. conc. la struct. des eff. (compl. à partir de 2004)	a	b	c			d	e	f
	Nbre de contrats au 31.12.2004	Nbre d'assurés au 31.12.2004	Provisions mathématiques au 31.12.2004			Particip. aux exc. en 1000 CHF		
			en 1000 CHF	en % de pos. 69	dont... ⁽¹¹⁾			
66 Contrats soumis <i>complètement</i> au pourcentage minimum, sans PLP				0	0			
67 Contrats soumis que <i>partiellement</i> au pourcentage minimum				0				
68 Contrats <i>non</i> soumis au pourcentage minimum				0	0			
69 Prévoyance professionnelle sans PLP = 66 + 67 + 68	0	0	0	100	0		0	
70 Polices de libre passage (PLP)					0			
71 Prévoyance professionnelle, PLP y comprises = 69 + 70	0	0	0		0		0	

Contrats spéciaux: ⁽¹²⁾	a	b	c
	72 Contrats avec compte de recettes et de dépenses		
73 Contrats avec des règles spéciales de calcul de la participation aux exc.			
74 Contrats avec fonds cantonnés			
75 Contrats de participation <i>avec</i> gestion propre			
76 Contrats de participation <i>sans</i> gestion propre			
77 Autres contrats spéciaux (col. a: 77 = 67 + 68 - somme de 72 à 76)	0		

⁽¹¹⁾ Dont soumis au pourcentage minimum (en 1000 CHF)⁽¹²⁾ SVP chaque contrat ne doit être pris en compte que dans une seule catégorie tout en respectant la priorité des rubriques données.

INDICATIONS CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX EXCEDENTS A PARTIR 1.1.2005

Contrats soumis au pourcentage minimum
selon OAssV art. 49b-I

Produits (selon OAssV art. 49d-f)	a	b
	2004	en % de pos. 81
78 Produit du processus d'épargne		0
79 Produit du processus de risque		0
80 Produit du processus de frais		0
81 Total des produits = 78 + 79 + 80	0	100
82 Part des assurés au total des produits, au minimum 90%		0
83 Part de l'assureur = 81 - 82	0	0

Charges (selon OAssV art. 49i)	2004	en % de pos. 81
84 Inrêrêts techn. créditeurs, liquidation des rentes de vieill. en cours (al. a)		0
85 Prestations d'assurance risque, liquidation des rentes de risque en cours (al. b)		0
86 Coûts de gestion et de commercialisation (al. c)		0
87 Total des charges = 84 + 85 + 86	0	0

88 Solde total = Part des assurés pos. 82 moins total des charges pos. 87	0	0
---	---	---

Constitution de provisions (selon OAssV art. 49j al. 1a)	2004	en % de pos. 81
89 Longévité et insuffisance de la couverture des rentes de vieillesse en cours		
90 Autres provisions techniques		
91 Dissolution de provisions (selon OAssV art. 49j al. 2)		
92 Total net de l'alimentation des provisions techniques = 89 + 90 - 91	0	0

Fonds d'excédents	2004	en % de pos. 81
93 Fonds d'excédents avant attribution et distribution		
94 Attribution au fonds d'excédents (selon OAssV art. 49j al. 1c) = 88 - 92	0	0
95 Distribution aux assurés de la participation aux excédents au 1.1.2005		0
96 Fonds d'excédents après attribution et distribution = 93 + 94 - 95	0	
97 Distribution en % du fonds d'excédents après attribution (max. 66.7%)	0	= 95 en % de 93 + 94

PLAUSIBILITE DE LA VENTILATION DES PROCESSUS

Les données saisies cumulées pour les 3 processus doivent coïncider avec les données saisies correspondantes dans le compte de résultat technique.
Le cas non échéant (arrière-plan de la cellule rouge), la différence est à justifier dans une annexe.

Plausibilité de la ventilation des processus	a	b	c	d	e
	2000	2001	2002	2003	2004
98 Primes ⁽¹³⁾	0	0	0	0	0
99 Rendements attribués de capitaux ⁽¹⁴⁾	0	0	0	0	0
100 Prestations d'assurance ⁽¹⁵⁾	0	0	0	0	0
101 Augmentation des provisions techniques ⁽¹⁶⁾	0	0	0	0	0
102 Charges d'exploitation ⁽¹⁷⁾	0	0	0	0	0
103 Charges d'excédents ⁽¹⁸⁾	0	0	0	0	0
104 Résultat technique (après participation aux excédents) ⁽¹⁹⁾	0	0	0	0	0

⁽¹³⁾ Formule: pos. 19 - (pos. 32 + pos. 43 + pos. 49)

⁽¹⁴⁾ Formule: pos. 20 - pos. 33

⁽¹⁵⁾ Formule: pos. 22 - (pos. 34 + pos. 44)

⁽¹⁶⁾ Formule: pos. 23 - (pos. 35 + pos. 45 + pos. 50)

⁽¹⁷⁾ Formule: pos. 24 - pos. 51

⁽¹⁸⁾ Formule: (pos. 27 + pos. 28) - (pos. 38 + pos. 47 + pos. 53)

⁽¹⁹⁾ Formule: pos. 29 - (pos. 21 - pos. 25) - (pos. 39 + pos. 48 + pos. 54)

QUESTIONS

Les questions suivantes ont pour objet de mieux pouvoir apprécier les données numériques de ce questionnaire.

Questions				
	<i>Si le résultat techn. (pos. 29) présente un déficit pour l'ex. 2004:</i>			
105	Comment le déficit a-t-il été couvert? (p.ex. dissolution de provisions)			
	<i>Si des provisions supplémentaires apparaissent en pos. 18 pour 2004:</i>			
106	Expliquer svp la composition en détail (avec des données chiffrées)			
	<i>Rendements attribués de capitaux (pos. 20, 33 et 99):</i>			
107	Description de la règle d'attribution			
	<i>Paramètres LPP:</i>			
108	Perte calculée en 2004 causée par le taux..	..d'intérêt minimal?	...minimal de conversion en rente?	
109	Perte estimée en 2005 causée par le taux..	..d'intérêt minimal?	...minimal de conversion en rente?	
110	Besoin de renforçem. des prov. pour rentes de vieillesse gar. en cours... ⁽⁵⁾	...en 2003?	...en 2004?	...en 2005?
	<i>Nouvelles affaires:</i>			
111	Volume de primes brutes générées...	...au 1er trimestre 2004?	...au 1er trimestre 2005?	
112	Quel pourcentage du volume de primes concerne les nouvelles affaires...	...en 2003?	...en 2004?	

⁽⁵⁾ Tarif de référence: GRM/F 95 avec un taux technique de 3.5% ou bases de calcul similairement prudentes approuvées par l'OFAP

Pour l'exactitude

Lieu et date:

L'Actuaire responsable:

Le Chef comptable:

REPARTITION ET LIQUIDATION DU FONDS D'EXCEDENTS POUR L'ANNEE 2004

	a		b	c	d	e
	Prévoyance professionnelle		Non soumis au pourcentage minimum	Total	Prévoyance individuelle et autres affaires	Total des affaires suisse
Soumis au pourcentage minimum						
113 Fonds d'excédents début 2004				0		0
114 Participation aux excédents distribuée aux assurés en 2004				0		0
115 Participation aux excédents de l'exercice 2004 attribuée au fonds d'excédents				0		0
116 Fonds d'excédents à fin 2004 = 113 - 114 + 115	0	0	0	0	0	0
117 Dont: prévu pour la distribution en 2005				0		0

Remarques:

- A la ligne 115 est contenue également la participation aux excédents prévue pour la distribution l'année suivante.
- La cellule 113c doit correspondre avec le rapport annuel 2003, formulaire EL29B, instance Suisse, prévoyance professionnelle collective, cellule 7b (EL29B[CH, KBV]!7bBJ-1).
- La cellule 113e doit correspondre avec le rapport annuel 2003, formulaire EX29B, Instance Suisse, cellule 7b (EX29B[CH]!7bBJ-1).
- La cellule 116c doit correspondre avec le rapport annuel 2004, formulaire EL29B, Instance Suisse, prévoyance professionnelle collective, cellule 7b (EL29B[CH, KBV]!7bBJ-1).